

## COMMUNE DE WINGEN

### COMPTE RENDU de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt trois mars à 21h30, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni à la mairie en séance sous la présidence du Maire, André SCHMITT,

Nombre de membres en exercice :	11
---------------------------------	----

Nombre de membres présents :	10
Monsieur le Maire, André SCHMITT	
Monsieur et Mesdames les Adjointes au Maire : Georges HOCH, Laetitia GRAESE, Claudine WALTHER	
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :	
Noémie SCHULTZ, Léon SCHMITT-SPILL, Jean-Georges WALTHER, MARTIN Dominique, Guy LEIBOLD, Raphael HARI	

Absent excusé :	1
M. Alain WOLFF	

Quorum :  
Avec 10 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

#### Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Comptes de gestion 2021
- 4) Comptes administratifs 2021
- 5) Affectation des résultats 2021
- 6) Transfert d'excédent de fonctionnement entre budgets
- 7) Vote des taxes 2022
- 8) Vote des budgets primitifs 2022
- 9) Autorisation de virements de crédits
- 10) Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 11) Contraction d'un emprunt dans le budget principal
- 12) Programme forestier 2022
- 13) Attribution du lot de débardage
- 14) Affectation de loyers de chasse
- 15) Participation financière à l'AOS 2022
- 16) Annulation délibération 05/2022 : fixation des tarifs des photocopies complémentaires aux associations de la commune
- 17) Fixation des tarifs des photocopies complémentaires aux associations de la commune
- 18) Comptes rendus de réunions des commissions communales
- 19) Informations diverses

#### Désignation du secrétaire de séance

Madame Laetitia GRAESE est désignée secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 24 février 2022. Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

**Voix Pour : 10**

**Contre: 0**

**Abstention : 0**

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 est en concordance avec le Compte Administratif de la Commune. Il est demandé de donner quitus au Trésorier pour la tenue des comptes de la Commune.

Les Comptes de Gestion des budgets principal de l'exercice 2021 sont approuvés par les membres présents.

**BUDGET COMMUNAL**

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 414 547,23 €
- Recettes de fonctionnement : 417 035,27 €
- Résultat de l'exercice : 2 488,04 €
- Report déficit 2020 : - 5 643,69 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 3 155,65 €

Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 111 684,24 €
- Recettes d'investissement 109 785,78 €
- Résultat de l'exercice : - 1 898,46 €
- Report déficit 2020 : - 191 545,97 €
- Résultat de clôture de l'exercice : - 193 444,43 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 : - 196 600,08 €**

**Voix Pour : 10**

**Contre: 0**

**Abstention : 0**

**LOTISSEMENT DES SAPINS**

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 49 956,69 €
- Recettes de fonctionnement : 49 957,70 €
- Résultat de l'exercice : 1,01 €
- Report déficit 2020 : - 15 914,00 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 15 912,99 €

Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 49 956,69 €
- Recettes d'investissement : 49 956,69 €
- Résultat de l'exercice : 0 €
- Report déficit 2020 : - 49 956,69 €
- Résultat de clôture de l'exercice : - 49 956,69 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 : - 65 869,68 €**

**Voix Pour : 10**

**Contre: 0**

**Abstention : 0**

**BUDGET CELLULES PHOTOVOLTAIQUE**

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 16 931,29 €
- Recettes de fonctionnement : 28 583,03 €
- Résultat de l'exercice : 11 651,74€
- Report excédent 2020 : 26 353,68 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 11 651,74 €

Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 9 000,00 €
- Recettes d'investissement : 42 192,89 €
- Résultat de l'exercice : 33 192,89 €
- Report déficit 2020 : - 32 266,77 €
- Résultat de clôture de l'exercice : 926,12 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 : 12 577,86 €**

**Voix Pour : 10**

**Contre: 0**

**Abstention : 0**

**Délibération 10/2022 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

Considérant l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la présentation des comptes administratifs de la commune, du lotissement des sapins et des cellules photovoltaïques par le Maire et les résultats pour l'année 2021,  
Considérant que les comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs,  
Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote. Les votes des comptes administratifs sont présidés par Georges HOCH, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide d'adopter les comptes administratifs comme suit :

**BUDGET COMMUNAL**

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses de fonctionnement : 414 547,23 €
- Recettes de fonctionnement : 417 035,27 €
- Résultat de l'exercice : 2 488,04 €
- Report déficit 2020 : - 5 643,69 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 3 155,65 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses d'investissement : 111 684,24 €
- Recettes d'investissement 109 785,78 €
- Résultat de l'exercice : - 1 898,46 €
- Report déficit 2020 : - 191 545,97 €
- Résultat de clôture de l'exercice : - 193 444,43 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 : - 196 600,08 €**

Restes à réaliser dépenses d'investissement : - 7 100,00 €

**RESULTAT DE CLÔTURE GLOBAL DE L'EXERCICE 2021 : - 189 500,08 €**

**Voix Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**LOTISSEMENT DES SAPINS :**

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses de fonctionnement : 49 956,69 €
- Recettes de fonctionnement : 49 957,70 €
- Résultat de l'exercice : 1,01 €
- Report déficit 2020 : - 15 914,00 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 15 912,99 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses d'investissement : 49 956,69 €
- Recettes d'investissement : 49 956,69 €
- Résultat de l'exercice : 0 €
- Report déficit 2020 : - 49 956,69 €
- Résultat de clôture de l'exercice : - 49 956,69 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 : - 65 869,68 €**

**Voix Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**CELLULES PHOTOVOLTAÏQUES :**

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses de fonctionnement : 16 931,29 €
- Recettes de fonctionnement : 28 583,03 €
- Résultat de l'exercice : 11 651,74€

- Report excédent 2020 : 26 353,68 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 11 651,74 €

Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 9 000,00 €
- Recettes d'investissement : 42 192,89 €
- Résultat de l'exercice : 33 192,89 €
- Report déficit 2020 : - 32 266,77 €
- Résultat de clôture de l'exercice : 926,12 €

**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 : 12 577,86 €**

**Voix Pour : 9                  Contre : 0                  Abstention : 0**

**Délibération 11/2022 : AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Monsieur le Maire rappelle dans un premier temps que les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement puis au financement des dépenses restant à réaliser. Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au budget primitif de l'année suivante et leur financement doit être assuré.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le Compte Administratif présente :

- un déficit de fonctionnement de 3 155,65 €
- un déficit d'investissement de 193 444,43 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 7 100,00 €

Les membres du Conseil Municipal décident de reporter :

- le déficit d'investissement 2021 d'un montant de 193 444,43 € au budget de 2022 au c/D001
- le solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement 2021 d'un montant de 7 100,00 €.
- le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 3 155,65 € à la section de fonctionnement du budget 2022 au c/D002

**Voix Pour : 10                  Contre : 0                  Abstention : 0**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget Lotissement des sapins, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le Compte Administratif présente :

- un déficit de fonctionnement - 15 912,99 €
- un déficit d'investissement de - 49 956,69 €

Les membres du Conseil Municipal décident de reporter :

- le déficit d'investissement 2021 d'un montant de 49 956,69 € au budget de 2022 au c/D001
- le déficit de fonctionnement 2021 d'un montant de 15 912,99 € au budget de 2022 au c/D002

**Voix Pour : 10                  Contre : 0                  Abstention : 0**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget Cellules photovoltaïques, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 11 651,74 €
- un excédent d'investissement de 926,12 €

Les membres du Conseil Municipal décident de reporter :

- l'excédent d'investissement 2021 d'un montant de 926,12 € au budget de 2022 au c/R001
- le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 11 651,74 € au budget 2022 au c/1068

**Voix Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération 12/2022 : TRANSFERT D'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ENTRE BUDGETS**

La possibilité de reversement du résultat excédentaire d'un SPIC à la collectivité de rattachement prévue par les articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT (applicables respectivement aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et aux régies dotées de la seule autonomie financière), nécessite la réunion de trois conditions cumulatives :

1) l'excédent dégagé au sein du budget SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers du SPIC les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement ;

2) le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;

3) Enfin, le reversement n'est possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme par le SPIC.

Après exposé du Maire et examen de ces 3 conditions, le conseil confirme que les 3 conditions sont remplies et que la somme de 11 600 euros issue de l'excédent du budget cellules photovoltaïques 2021 doit être transférée au budget principal 2022.

Le conseil municipal autorise le maire à prendre tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

**Voix Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération 13/2022 : VOTE DES TAXES 2022**

Par délibération du 30 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :  
TFPB : 29.89% (taux 2021)  
TFPNB : 63,25% (taux 2021)

Le conseil municipal décide de varier les taux d'imposition en 2022 en les portant à :

<b>Taxe</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2022</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits correspondants</b>
Foncière bâtie	374 900 €	33,48%	125 517 €
Foncière non bâtie	32 500 €	70,84%	23 023 €
			<b>148 540 €</b>

**Voix Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération 14/2022 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

Vu l'approbation des comptes administratifs 2021,  
Vu les affectations des résultats votées,  
Vu les réunions de préparation des budgets,

L'assemblée délibérante décide d'adopter les budgets primitifs suivants répartis comme suit :

<b>BUDGETS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>COMMUNE :</b>		
Fonctionnement :	440 305,00€	440 305,00€
Investissement :	540 178,43€	540 178,43€



## Délibération 18/2022 : PROGRAMME FORESTIER 2022

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux, après présentation par Monsieur André SCHMITT, l'état de prévision des coupes, les prévisions des contrats d'approvisionnement et le programme des travaux patrimoniaux pour la forêt de Wingen pour l'année 2022, élaborés par les services de l'ONF – Agence Nord Alsace.

Le programme des coupes initialement prévu comprenait la parcelle 10, parcelle conventionnée dans le cadre du programme LIVE Biocorridor et dont les frais exploitations étaient pris en charge par le Sycoparc. Ce programme ne sera pas réalisé en 2022 par manque de moyens financiers du Sycoparc.

Sur demande du Maire, l'Office National des Forêts a proposé dans un additif le remplacement de la parcelle 10 par la parcelle 27.

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le programme des coupes initial 2022 moins la parcelle 10,
- d'accepter l'additif de la parcelle 27,
- d'adopter le programme des travaux 2022 réduit à un montant total de 13 300 € HT. Les sommes prévues étant uniquement destinées au SIVU : pas de travaux à destination par les entreprises.

Le Conseil Municipal autorise en outre Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif communal de l'année 2022.

**Voix Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Délibération 19/2022 : ATTRIBUTION DU LOT DE DEBARDAGE

La commune de Wingen a souhaité passer par la procédure « gré à gré » pour l'attribution du marché de débardage 2022.

Ainsi l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale de Wingen a sollicité 3 entreprises de débardage pour une offre.

Deux entreprises ont répondu :

- Exploitation forestière Hoernel de Val de Moder
- Exploitation forestière Heil Claude de Wingen

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer par procédure de « gré à gré » le marché de débardage à l'exploitation forestière Heil Claude et autorise M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

**Voix Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Délibération 20/2022 : AFFECTATION DES LOYERS DE CHASSE

Le Conseil Municipal de Wingen après en avoir délibéré, décide, de maintenir le produit de la chasse à la Commune de Wingen pour l'année 2022.

La recette sera imputée au budget primitif communal de l'année 2022.

**Voix Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Délibération 21/2022 : PARTICIPATION FINANCIERE A L'AOS 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de soutenir l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg pour l'année 2022 d'un montant de 40.50 euros calculé sur la base de 1,50 € pour 27 enfants scolarisés à l'école de Wingen.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif communal 2022.

**Voix Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération 22/2022 : ANNULATION DELIBERATION 05/2022 : FIXATION DES TARIFS DES PHOTOCOPIES COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE**

Par délibération du 24 février 2022, le Conseil Municipal avait délibéré sur la fixation des tarifs des photocopies complémentaires aux associations de la commune.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la fixation des tarifs des photocopies complémentaires aux associations de la commune a été adoptée à hauteur de :

- 950 photocopies A4 noir et blanc
- 50 photocopies A4 couleur
- 50 photocopies A3 noir et blanc
- 10 photocopies A3 couleur

et de facturer les dépassements de quota de copies supplémentaires :

- photocopie A4 noir et blanc supplémentaire : 0,02 €
- photocopie A4 couleur supplémentaire : 0,10 €
- photocopie A3 noir et blanc supplémentaire : 0,04 €
- photocopie A3 couleur supplémentaire : 0,20 €

De ce fait Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n°05/2022 prise lors du conseil municipal du 24 février 2022.

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, DECIDE d'annuler la délibération n°05/2022 de la séance du 24 février 2022.

**Voix Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération 23/2022 : FIXATION DES TARIFS DES PHOTOCOPIES COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que les coûts des impressions ont fortement augmenté et propose que les associations de la commune bénéficient d'un nombre fixe de photocopies pour 1 an, à savoir :

- photocopies A4 noir et blanc : 950
- photocopies A4 couleur : 50
- photocopies A3 noir et blanc : 50
- photocopies A3 couleur : 10

Il explique que certaines associations dépassent leur quota et propose de fixer le prix des copies supplémentaires à leur facturer comme suit :

- photocopie A4 noir et blanc supplémentaire : 0,10 €
- photocopie A4 couleur supplémentaire : 0,20 €
- photocopie A3 noir et blanc supplémentaire : 0,20 €
- photocopie A3 couleur supplémentaire : 0,40 €

Le surplus consommé sera facturé en fin d'année aux associations concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Maire.

**Voix Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Comptes rendus de réunions des commissions communales**

Il y a eu une réunion de la commission finances pour préparer le budget, présenté lors cette réunion du conseil municipal.

**Informations diverses**

Néant

Le Maire clos la séance à 22h00

Publié le 29 mars 2022

Transmis au contrôle de légalité le 29 mars 2022



Le Maire,  
André SCHMITT

Le secrétaire de séance,  
Laetitia GRAESE

Les membres du conseil municipal :

André SCHMITT	
Georges HOCH	
Laetitia GRAESE	
Claudine WALTHER	
Noémie SCHULTZ	
Léon SCHMITT-SPILL	
Dominique MARTIN	
Jean-Georges WALTHER	
Guy LEIBOLD	
Raphaël HARI	
Alain WOLFF	Absent excusé